



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2015

==-----==

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2015
- 2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE

Le Conseil municipal prend acte.

- 3 - TARIFS 2016 DES PRESTATIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal approuve les tarifs pour la restauration, les cimetières, les parkings en ouvrage et autorise l'application de ces nouveaux tarifs au 1er janvier 2016. Maintien des autres tarifs 2015 pour le début de l'année 2016 jusqu'au vote des nouveaux tarifs.

- 4 - DÉCISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 5 du budget principal municipal.

- 5 - BP 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal arrête le montant total des dépenses et des recettes du budget principal de l'exercice 2016 de la Commune de Châteauroux à :

Section Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	59 332 969	65 476 278
Mouvements d'ordre	6 143 309	0
Total des mouvements budgétaires	65 476 278	65 476 278

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	19 604 640	13 461 331
Mouvements d'ordre	0	6 143 309
Total des mouvements budgétaires	19 604 640	19 604 640

- 6 - BP 2016 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT ALPHONSE DAUDET"

Le Conseil municipal arrête le montant total des dépenses et recettes du budget annexe Lotissement Alphonse Daudet de l'exercice 2016 de la Commune de Châteauroux à :

Affichage du 18 décembre 2015 au 18 février 2016

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	28 000	111 000
Mouvements d'ordre	83 000	0
Total mouvements budgétaires	111 000	111 000

Section d'investissements	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	83 000	0
Mouvements d'ordre	0	83 000
Total mouvements budgétaires	83 000	83 000

7 - BP 2016 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LES FONTAINES"

Le Conseil municipal arrête le montant total des dépenses et recettes du budget annexe Lotissement Les Fontaines de l'exercice 2016 de la Commune de Châteauroux à :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	85 000	663 000
Mouvements d'ordre	593 000	15 000
Total mouvements budgétaires	678 000	678 000

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	578 000	0
Mouvements d'ordre	15 000	593 000
Total mouvements budgétaires	593 000	593 000

8 - BP 2016 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LE NÔTRE"

Le Conseil municipal arrête le montant total des dépenses et recettes du budget Annexe du Lotissement Le Nôtre de l'exercice 2016 de la Commune de Châteauroux à :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	90 400	480 400
Mouvements d'ordre	650 000	260 000
Total mouvements budgétaires	740 400	740 400

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	390 000	0
Mouvements d'ordre	260 000	650 000
Total mouvements budgétaires	650 000	650 000

9 - SUBVENTION AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 100 500 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Châteauroux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

10 - SUBVENTIONS AVEC CONVENTIONS À SIGNER

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, à chaque association les montants de subventions de fonctionnement suivants :

- Comité de Jumelage Châteauroux-Bittou - Participation Ville de Châteauroux : 9 610 €
- FOL - Fédération des Organisations Laïques : 4 000 € pour le salon du livre jeunesse
- Festival de la Voix de Châteauroux : 15 500 €
- Lisztomanias de Châteauroux - Rencontres internationales Franz Liszt : 55 000 €
- Châteauroux Tennis Club 36 (CTC 36) : 34 000 €

Affichage du 18 décembre 2015 au 18 février 2016

- Entente Grands-Champs / Touvent : 25 000 €
- La Berrichonne Châteauroux – Basket : 72 000 €
- Rugby Athlétique Club Castelroussin – RACC : 73 000 €
- Triathlon Club Châteauroux - TCC 36 : 28 000 €
- ASPTT : 23 000 €
- Association Judo Châteauroux : 14 000 €
- Association Sportive et culturelle Etoile de Châteauroux : 14 000 €
- Nautic Club Castelroussin : 20 500 €
- FONJEP - Fonds coopération Jeunesse Education Populaire : 44 500 €
- FOL - Fédération des Organisations Laïques : 8 000 € pour l'atelier du mouvement
- Chambre du Commerce et de l'Industrie : 30 000 € pour la promotion et la dynamisation du commerce ;

et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

11 - SUBVENTIONS AVEC CONVENTIONS EXISTANTES

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, à chaque association et organisme les montants de subventions de fonctionnement suivants :

- Boxing Club Castelroussin Labo Fenioux : 3 200 €
- Chambre du Commerce et de l'Industrie : 70 000 € pour le fonctionnement de l'école HEI
- Base de plein Air du Blanc : 4 550 € pour les classes de découvertes
- Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement - CPIE Azay Le Ferron : 13 300 € pour les classes de découvertes
- FOL - Fédération des Organisations Laïques : 44 300 € pour les classes de découvertes
- ADESLI (Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre) : 18 850 € pour les classes de découvertes

12 - CONVENTION LIANT LA VILLE DE CHÂTEAUROUX, L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE ET LE COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les engagements réciproques entre la Ville, l'Agglomération Châteauroux Métropole et le Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2016.

13 - SUPPRESSION DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION VERSÉE À DES AGENTS OEUVRANT POUR LA MUSIQUE MUNICIPALE

Le Conseil municipal met fin à l'indemnité de fonction spécifique mensuelle pour trois agents municipaux (chef de musique, chef adjoint et tambour-major) exerçant une mission au sein de l'Harmonie municipale, association loi 1901, à compter du 1er janvier 2016. Le coût réel de ses prestations sera étudié afin de conventionner pour animer les manifestations patriotiques.

14 - SUPPRESSION D'UNE ALLOCATION VIAGÈRE SERVIE AUX MUSICIENS DE LA MUSIQUE MUNICIPALE

Le Conseil municipal met fin au versement d'une allocation viagère au bénéfice des musiciens de l'Harmonie municipale (dès lors qu'ils atteignent 55 ans et justifiaient de 25 ans de service), à compter du 1^{er} janvier 2016 et informe les personnes concernées de cette décision.

15 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MOYENS DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE POUR L'ANNÉE 2016

La Commune de Châteauroux offre à l'Agglomération Châteauroux Métropole la possibilité de mise à disposition de son personnel et de moyens pour la réalisation de certaines tâches.

La convention signée entre la Commune de Châteauroux et l'Agglomération Châteauroux Métropole fixe les conditions prévues pour cette mise à disposition. La présente convention est donc souscrite à compter du 1er

Affichage du 18 décembre 2015 au 18 février 2016

janvier 2016.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition de personnel et de moyens de la Ville à l'Agglomération Châteauroux Métropole pour l'année 2016.

16 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition de personnel de la Ville pour assurer le fonctionnement régulier de la Caisse des Écoles pour l'année 2016.

17 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE À L'ASSOCIATION CASTELROUSSINE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les modalités de mise à disposition de personnel de la Ville à l'Association Castelroussine de Gestion des Centres Sociaux pour l'année 2016.

18 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PATRIMOINE, MOBILIER ET PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX AU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (SY.T.O.M.) POUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le SY.T.O.M. afin de fixer les modalités de mise à disposition de son patrimoine, de son mobilier et de son personnel pour la réalisation de ces tâches, à compter du 1^{er} janvier 2016.

19 - PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS 2016

Le Conseil municipal adopte le tableau des effectifs au titre de l'année 2016.

20 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACHAT DE FOURNITURES DIVERSES EN PRODUITS, MATÉRIAUX ET OUTILLAGES

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ont mutualisé la Direction Générale et créé des services communs.

Le Conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures diverses en produits matériaux et outillage et autorise M. le Maire à la signer, de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON, chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres *ad hoc* du groupement de commandes.

21 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACQUISITION ET À LA MAINTENANCE D'UN PROGICIEL DE SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ont mutualisé la Direction Générale et créé des services communs.

Le Conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la conclusion d'un marché public relatif à l'acquisition et à la maintenance d'un progiciel de suivi des activités des services, autorise M. le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants et désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Philippe SIMONET chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres *ad hoc* du groupement de commandes.

Affichage du 18 décembre 2015 au 18 février 2016

22 - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) DE SAINT-JEAN : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE TRAVAUX

La Ville de Châteauroux envisage la restructuration et l'extension de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), situé 12 rue Michelet.

Le marché de travaux se décompose en 14 lots et a fait l'objet d'une publication au BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée.

Certains lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 – démolition, gros œuvre, VRD, remise en état : entreprise LUREAU 18370 PREVERANGES pour un montant de 116 569,52 € HT.

Lot n° 3 – charpente : entreprise PASQUET 36000 CHATEAUROUX pour un montant de 12 725,60 € H.T.

Lot n° 4 – couverture; bardage, étanchéité : entreprise PASQUET 36000 CHATEAUROUX pour un montant de 57 000 € H.T.

Lot n° 8 – faux-plafonds : entreprise PLENUM 45000 ORLEANS pour un montant de 15 791,10 € H.T.

Lot n° 9 – chapes, carrelage, faïence, sols souples avec une option 1 en phase 2 pour le remplacement des sols des chambres : entreprise VACHER 36130 DEOLS pour un montant de 91 447,96 € H.T.

Lot n° 13 – électricité, courants forts et courants faibles : entreprise SPIE 36000 CHATEAUROUX pour un montant de 118 900,36 € H.T.

Lot n° 14 – nettoyage de mise en service : entreprise MULTIS 36100 SAINT AOUSTRILLE pour un montant de 3 604,00 € H.T.

Les lots n° 7 (doublages, cloisons, isolation) et n° 12 (chauffage ventilation, désenfumage) restés sans réponse ont été déclarés infructueux et seront relancés sous les mêmes conditions.

Les lots n° 2 (ravalement), n° 5 (menuiseries extérieures – alu- serrurerie), n° 10 (peinture, signalétique) n° 11 (plomberie, sanitaires) ont été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général lié à une absence de mise en concurrence et seront relancés sous les mêmes conditions.

Lot n° 6 – menuiseries intérieures bois a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général lié à une interprétation possible des clauses techniques. Le lot sera relancé avec des pièces techniques plus précises.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

23 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DES HALLES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2014

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

24 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL - 2016

Le Conseil municipal émet un avis favorable afin de porter à 12 le nombre de dimanches pour lequel il peut être dérogé au repos dominical, au titre de l'année 2016.

25 - L'ENVOLEE DES LIVRES 2016 : CRÉATION DE TARIFS, REMBOURSEMENTS DE FRAIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

La 10ème édition du Salon du Livre de Châteauroux " l'Envolée des Livres " aura lieu les 23 et 24 avril 2016, au Couvent des Cordeliers.

Le Conseil municipal valide les modalités d'organisation et autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires potentiels de cette manifestation et à signer les conventions relatives à ces subventions.

26 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS DE CHÂTEAUROUX

L'École Municipale des Beaux-Arts (E.M.B.A.C.) souhaite modifier son règlement intérieur en le scindant en deux règlements distincts, l'un envers les élèves de la classe préparatoire aux concours d'entrée aux écoles

Affichage du 18 décembre 2015 au 18 février 2016

supérieures d'arts, et l'autre à l'attention des élèves des ateliers.

Le Conseil municipal approuve les deux règlements intérieurs et autorise Monsieur le Maire à les mettre en application à compter du 1er janvier 2016.

27 - CYCLE DE CONFÉRENCES À L'ÉCOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

En 2016, l'École municipale des beaux-arts de Châteauroux programmera trois conférences dont le montant prévisionnel s'élève à 1 380 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de La Direction régionale des affaires culturelles du Centre - Val de Loire (DRAC), le Conseil régional du Centre - Val de Loire et le Conseil départemental de l'Indre une subvention aussi élevée que possible pour financer ces conférences.

28 - EXPOSITIONS À LA GALERIE MARCEL DUCHAMP - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Chaque année, l'École municipale des beaux-arts propose un programme d'expositions afin de faire découvrir les divers aspects de la création contemporaine à un large public. Ces expositions ont lieu à la galerie Marcel Duchamp (entrée gratuite) et le budget prévisionnel de ces opérations s'élève à 9 120 euros.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles du Centre - Val de Loire (DRAC), le Conseil régional du Centre - Val de Loire et le Conseil départemental de l'Indre une subvention aussi élevée que possible pour financer ces expositions.

29 - RÉSIDENCES D'ARTISTES À L'ÉCOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Chaque année, la Ville de Châteauroux accueille, pour une durée de trois mois, à l'École municipale des beaux-arts de Châteauroux, deux jeunes artistes en résidence pour les accompagner dans leur travail. Ces deux résidences sont finalisées par une exposition dans la galerie Marcel Duchamp. Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 8 760 euros.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles du Centre - Val de Loire (DRAC), le Conseil régional du Centre - Val de Loire et le Conseil départemental de l'Indre une subvention aussi élevée que possible pour financer ces résidences.

30 - WORKSHOP ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC du Centre - Val de Loire une subvention d'un montant de 3 000 euros au titre de l'exercice 2015, pour permettre un workshop à destination des élèves de la classe préparatoire de l'école municipale des beaux-arts de Châteauroux.

31 - SUBVENTION À LA MUSIQUE MUNICIPALE

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 30 000 € à la Musique municipale et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

32 - SUBVENTION AU COMITÉ DE JUMELAGE "CHÂTEAUROUX - GÜTERSLOH"

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 16 000 € au Comité de Jumelage Châteauroux-Gutersloh.

33 - SUBVENTION AU COMITÉ DE JUMELAGE "CHÂTEAUROUX - OLSZTYN"

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 12 000 € au Comité de Jumelage Châteauroux-Olsztyn.

Affichage du 18 décembre 2015 au 18 février 2016

34 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RÉSISTANCE (A.N.A.C.R.)

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 270 € à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR).

35 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ESPACES CULTURELS (A.G.E.C.)

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 1 530 000 € à l'Association pour la Gestion des Espaces Culturels (AGEC) pour le fonctionnement de la « grande scène » (1 368 000 €), la « maison de l'image » (152 000 €) et le festival « retour vers le futur » (10 000 €) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

36 - FONDS SPORTIF 2015 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES

Une somme de 75 000 € représentant le Fonds Sportif est inscrite au Budget Primitif 2015.

La dernière partie du Fonds Sportif est attribuée à hauteur de 300 € pour l'Union Sportive de Pétanque du Vieux Châteauroux, pour ses manifestations « Concours de pétanque en triplette mixte » et « Concours de pétanque en doublette mixte » et à hauteur de 5 800 € pour l'association La Berrichonne Châteauroux Athlétic Club, pour organiser « Le championnat de France d'athlétisme jeunes cadets et juniors 2016 ».

37 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LA BERRICHONNE FOOTBALL"

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 345 900 € à l'association La Berrichonne Football (Centre de Formation – section amateurs).

38 - SUBVENTION À "LA BERRICHONNE CHÂTEAUROUX ATHLÉTIC CLUB"

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 13 000 € à l'association La Berrichonne Châteauroux Athlétic club et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

39 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "MONDOL KHEILA CHÂTEAUROUX MUAY THAI"

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 1 000 € à l'association Mondol Kheila Châteauroux Muaythai - Académie de Boxe.

40 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE BELLE-ISLE"

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 174 800 € à l'association Maison des Loisirs et de la Culture de Belle-Isle (MLC Belle-Isle) pour le fonctionnement de la MLC (158 000 €), du quai (11 000 €) et de la salle Gaston Couté (800 €) ainsi que pour le festival Handi'Arts (5 000 €) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

41 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "DANSE ART RYTHME CULTURE" (DARC)

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 343 750 € à l'association D.A.R.C. et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

42 - MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil municipal approuve la mise en place des nouveaux règlements et l'application de ceux-ci à compter du 1er janvier 2016.

Affichage du 18 décembre 2015 au 18 février 2016

- 43 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CRÉATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE DE COUCHES À L'ACCUEIL COLLECTIF "LA MAISON DES LUTINS"

Le Conseil municipal approuve le projet de création d'un local de stockage couches à l'accueil collectif « La Maison des Lutins » et approuve le plan de financement tel que défini ci-dessous,

- Caisse d'allocations familiales : 4 800 € (soit 80 %).
- Ville de Châteauroux : 1 200 € (soit 20 %).

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre, en cas de variation de la base éligible ou des aides financières, d'engager la commune à prendre en charge la différence et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir en lien avec cette opération.

- 44 - CONVENTION ENTRE LA C.A.F. ET LA VILLE POUR LA GESTION ET LE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE CHÂTEAUROUX GÉRÉS PAR LA C.A.F. DE L'INDRE

Le Conseil municipal approuve les deux conventions entre la CAF et la ville pour la gestion et le financement des établissements sociaux et des structures d'accueil Petite Enfance de Châteauroux gérés par la CAF de l'Indre et autorise Monsieur le Maire à les signer et à engager les dépenses correspondantes.

- 45 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (E.A.N.A.) SCOLARISÉS À CHÂTEAUROUX AU RESTAURANT DU COLLÈGE "LES CAPUCINS"

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention relative à l'accueil des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (E.A.N.A.) en France scolarisés à Châteauroux au restaurant « Les Capucins » et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- 46 - CONVENTION AVEC L'ORGANISME DE GESTION DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE (O.G.E.C.) POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES MATERNELLES DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-PIERRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec l'O.G.E.C. la convention qui pérennise la participation de la Ville de Châteauroux aux frais de fonctionnement des classes maternelles de l'école privée, pour une durée de 4 ans.

- 47 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE DE REPAS À L'ASSOCIATION "SOLIDARITÉ ACCUEIL" PAR L'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture de repas à l'association Solidarité Accueil par la Restauration municipale pour la période allant du 24 janvier au 31 décembre 2016.

- 48 - DON DE SURPLUS ALIMENTAIRE À L'ASSOCIATION "LES RESTOS DU COEUR" - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention qui fixe les modalités du don de la Ville de Châteauroux à l'association «Les Restos du Cœur» pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- 49 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'INDRE (A.D.E.S.I.)

Le Conseil municipal accorde à l'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (ADESI) une subvention de 370 000 € pour l'année 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- 50 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LIGUE DES DROITS DE L'HOMME"

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2016, une subvention de 460 € à l'association La

Affichage du 18 décembre 2015 au 18 février 2016

Ligue des droits de l'homme.

- 51 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION CASTELROUSSINE POUR LA GESTION DES CENTRES SOCIAUX (A.C.G.C.S.)

Le Conseil municipal accorde à l'Association Castelroussine pour la Gestion des Centres Sociaux, pour l'année 2016, une subvention de 190 820 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (Ville, ACGCS, CAF) et les éventuels avenants.

- 52 - CONVENTION DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN ULTÉRIEUR DU GIRATOIRE PROJETÉ AU CARREFOUR RD 920 - RD 40 - AVENUE JOHN KENNEDY

Le Département de l'Indre et Châteauroux Métropole ont conjointement étudié le réaménagement du carrefour entre la RD 920 (rocade), la RD 40 (route de Velles) et l'avenue John Kennedy.

Compte tenu des trafics à prendre en considération sur chacune des voies de circulation, la solution du carrefour giratoire a été retenue.

Le Conseil municipal accepte le mode de répartition de la charge financière et de l'entretien ultérieur de l'ouvrage et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour le compte de la Ville de Châteauroux.

- 53 - PLANS DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur les projets de PPBE de 1ère et de 2ème échéance.

- 54 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE 2015

Le Conseil municipal approuve la longueur de la voirie communale à 186 657 mètres linéaires.

- 55 - DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES LOCAUX COMMERCIAUX

La rédaction de la délibération du 1^{er} juin 2015 est inexacte en ce qu'elle propose de rapporter la délibération portant institution du droit de préemption sur les locaux commerciaux et non les fonds de commerce.

Le bâti n'étant pas concerné par ce droit de préemption, et pour éviter toute confusion ou interprétation, le Conseil municipal propose de préciser que la délibération du 14 décembre 2005 qui instituait le droit de préemption sur les fonds commerciaux dans le strict respect de la loi du 2 août 2005 a été rapportée.

- 56 - DÉNOMINATION DU "PARKING HÔTEL DE VILLE"

Le parking situé sous la place de la République n'a pas de dénomination officielle.

Le Conseil municipal le dénomme : « parking Hôtel de Ville ».

- 57 - DÉNOMINATION DE LA PLACE "NAPOLÉON" ET DU PASSAGE "JOSÉPHINE DE BEAUHARNAIS" RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME IMMOBILIER « EXELMANS »

Le Conseil municipal dénomme « Place Napoléon » l'espace créé dans le programme immobilier rue André Lescaoux et dénomme « Passage Joséphine de Beauharnais » le passage reliant la place à la rue Victor Hugo.

- 58 - RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL ENTRE LA VILLE ET MADAME MAILLOL

Le Conseil municipal approuve le renouvellement du bail commercial pour l'occupation du local sis 38 rue Victor Hugo à Châteauroux pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2016, loyer annuel : 8 781,25 €, Révision triennale en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

- 59 - CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Affichage du 18 décembre 2015 au 18 février 2016

Dans le cadre de la reconstruction du Foyer Résidence de Personnes Âgées (FRPA), le Conseil municipal autorise la création d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur la parcelle cadastrée section BR n° 576 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

60 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CRÉMATORIUM POUR L'ANNÉE 2014

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités.

Le Maire,

Gil Avérous